

## Problème avec ma société pour licenciement pour inaptitude

Par fabiche999, le 08/04/2008 à 19:15

Bonjour,

J'ai été licencié pour inaptitude physique à la date du 11 mars de cette année, l'entretien c'est dérouler avec un conseiller que j'ai choisit appartenant à l'union locale de la CGT en tant que témoin. Ma responsable a affirmée que j'aurais le nécessaire (papier, attestation Assedic, certificat de travail etc...) vers le 31 mars, or je n'ai toujours rien reçu à ce jour le mardi 8 avril 2008. J'ai appelée ma responsable le 1 avril pour savoir ce qu'il en ai, ma répondu qu'il fallait attendre la comptabilité en fait le première semaine d'avril 2008. La première semaine d'avril vient de passer et toujours rien. e subis un préjudice moral énorme, sans compter le stress et tout ce qui va avec, j'ai des dettes pour faute d'entrée d'argent puisque je ne peux accomplir aucune démarche nécessaires en raison des papiers manquants. De plus je passe et suis en attente de dossier cotorep du à ma condition physique et même si une occasion professionnelle se présenterait je ne pourrais aucunement accepter l'offre puisque je n'ai pas de certificat de travail de mon ancien employeur.

Je compte mettre la société en question au prud'homme d'une part demander des dommages et intérêts pour non restitution de documents officiels me mettant en situation extrêmement difficile (cette notion à été déjà parler lors de l'entretien de confirmation de licenciement et ce devant témoin) et de plus pour énormément de faits allant à l'encontre de la société tel que après un arrêt d'accident du travail se tournant en arrêt maladie datant de fin août 2007 jusqu'au 19 décembre 2008 dont les IJ s'élevaient à environ 444€\*mois, j'ai reprendre mon activité professionnelle, le médecin de travail avait formulé sur avis médical que je devais éviter les efforts intensifs ainsi que le soulèvement de poids trop lourd. Cette consigne la société ne l'a pas suivi et m'a obligé de reprendre l'activité sinon plus difficile qu'avant ce qui m'a valu un nouvel arrêt d'un mois sans aucune ressources. Pour toutes ces raisons quels formulaires demander au prud'homme, ai-je une chance de résultats positifs sur cette affaire

et comment dois-je m'y prendre?

Merci de bien vouloir me donner un coup de main car je n'en peux plus de subir je fatiguée et épuisée de courir de tous les côtés pour essayer de m'en sortir.

Et encore merci de votre aide